

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 9 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVENEGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation : 2 novembre 2021

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Catherine MOUNIER, Isabelle HELOU, Loïc POULHALEC, Stéphanie KERMARREC, Sabrina CROISSANT, Claude POTIER

Absents ayant donné pouvoir : Elodie HILPERT à Claude POTIER, Jérôme LE DOUAIROU à Marie-José CARLAC

Absent excusé : Didier ESVAN, Cédric CAUDEN

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

1) MORBIHAN ENERGIES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

Madame le Maire rappelle à ses collègues que conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat Morbihan Energies communiquer aux communes adhérentes le rapport d'activités afin que celles-ci puissent le présenter à leur conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Alain PERRON, délégué à Morbihan Energies, présente au conseil municipal le rapport d'activités de l'exercice 2020 du syndicat Morbihan Energies.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture du rapport.

2) VOLAILLES DE KERANNA – EXTENSION PLAN D'EPANDAGE

Considérant la demande d'avis de l'entreprise Les Volailles de Keranna, basée à Guisriff,

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de plan d'épandage des Volailles de Keranna, comprenant 3,7 ha de surfaces impactées situées sur le territoire communal à Les Kaolins, Keroual d'En Haut.

Après discussion, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet d'extension du plan d'épandage des Volailles de Keranna.

3) TRAVAUX ESPACE LE MESTRE - AVENANT

Vu la décision du Maire en date du 12/11/2019 du lot 8 de l'entreprise Les Menuisiers Bretons (56), portant un montant de marché initial de 8 000,00 € HT,

Vu l'avenant 1 du lot 8 d'un montant de 379,89 € HT,

Vu l'augmentation du marché de 49,93 %,

Considérant le souhait de mettre en œuvre un bar et de modifier les portes intérieures,

Madame le Maire propose la passation d'un avenant de 3 614,93 € HT avec l'entreprise Les Menuisiers Bretons pour le lot 8 menuiseries intérieures de la réhabilitation de l'Espace Le Mestre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les avenants ci-dessus et tout document entraînant sa bonne exécution.

4) EMPRUNTS LOGEMENTS SOCIAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Le Conseil Municipal de Lanvénegen décide à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes du Prêt d'un montant total de 225 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PLAI
Montant : 106 550 euros
Durée de la phase de préfinancement : 0 mois
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat -0.2%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Prioritaire
Typologie Gissler : 1A
Simple révisable

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt : PLUS
Montant : 118 450 euros
Durée de la phase de préfinancement : 0 mois
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +0.6%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Prioritaire
Typologie Gissler : 1A
Simple révisable

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

DECISIONS DU MAIRE : Néant

Fin de séance à 22h00.

Affiché le 12/11/2021 et Transmis en Préfecture le 12/11/2021